



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement/Unité eau et milieux aquatiques
Tél : 03 85 21 86 11
ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon le 10 décembre 2021

Projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté n° 2013007-0023 du 7 janvier 2013 modifié relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de Saône-et-Loire

Projet d'arrêté portant prorogation des arrêtés préfectoraux n° 71-2016-12-29-005 du 29/12/2016 instituant des réserves temporaires de pêche sur certaines sections de cours d'eau et plans d'eau du département de Saône-et-Loire pour la période 2017 – 2021, et n° 71-2020-12-30-004 du 30/12/2020 instituant des réserves temporaires de pêche du brochet et du sandre sur certaines eaux libres du département de Saône-et-Loire en 2021.

Synthèse des observations du public suite à la consultation organisée du 11 novembre au 3 décembre 2021

(article L.123-19-1 du code de l'environnement)

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, les projets d'arrêtés portant d'une part modification de l'arrêté n° 2013007-0023 du 7 janvier 2013 modifié relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de Saône-et-Loire, et, d'autre part, portant prorogation des arrêtés préfectoraux n° 71-2016-12-29-005 du 29/12/2016 instituant des réserves temporaires de pêche sur certaines sections de cours d'eau et plans d'eau du département de Saône-et-Loire pour la période 2017 – 2021, et n° 71-2020-12-30-004 du 30/12/2020 instituant des réserves temporaires de pêche du brochet et du sandre sur certaines eaux libres du département de Saône-et-Loire en 2021, ont été soumis à la consultation du public, organisée du 11 novembre au 3 décembre inclus, dans les conditions suivantes :

- publication sur le site internet de l'État dans le département d'une note de présentation avec les projets d'arrêtés préfectoraux susvisés,
- recueil des observations pour le 3 décembre 2021 au plus tard, soit par courrier adressé à la DDT, soit par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr.

Aucune observation n'a été recueillie dans le délai prescrit.

L'adjoint au chef de service environnement

Sylvie Farnel